

ARRETE DAJI/2023/DS/N°011
portant délégation de signature

à

Madame Marie-France TINLAND
Directrice administrative et financière
Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille
(CRCM)

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L.712-2,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la décision de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale en date du 16 février 2017 portant affectation de **Madame Marie-France TINLAND** auprès de l'entité « Unité de recherche Inserm 1068 »,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Madame Marie-France TINLAND, directrice administrative et financière du Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires relevant du projet RHU3 PIONeeR, les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Madame Marie-France TINLAND, directrice administrative et financière du Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM), reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses réalisées sur le budget du projet **RHU3 PIONeeR**, incluant les ordres de mission des personnels rattachés au projet et lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le centre financier **AMIDHUPI (eOTP : PIONEEHU/HUPI/ID17HRU203)**.

Elle atteste du service fait.

Chapitre II
En cas d'absence ou d'empêchement

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie-France TINLAND, directrice administrative et financière du Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM)** :

- **Monsieur Jean-Paul BORG, Directeur du Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM)** reçoit délégation de signature afin de signer les actes mentionnés à l'article 2.

Chapitre III Dispositions générales

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin soit à la cessation des fonctions du délégataire, soit à la désignation du successeur du délégant.

Article 5

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent DAJI/2018/Signature/N°123 en date du 02 janvier 2018.

Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés au projet RHU3 PIONeeR en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 7

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Fait à Marseille, le 30 janvier 2023

Les délégataires

Le délégant


Madame Marie-France TINLAND

Directrice administrative et financière du
Centre de Recherche en Cancérologie de
Marseille (CRCM)



Monsieur Jean-Paul BORG

Directeur du Centre de Recherche en
Cancérologie de Marseille (CRCM)



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

